

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 23° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### CONTRATS DE FORMATION

Exercice financier : 2021-2022

Trimestre : 2 – Juillet - Septembre

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description de la formation	Date	Lieu (adresse)	Nombre de participantes et de participants
L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ) <sup>1</sup>	16 000,00 \$	Les biais et la prise de décision	2021-09-30	Formation en ligne 800, rue du Square-Victoria, 2 <sup>e</sup> étage, bureau 2.55 Montréal (Québec), H4Z 1A2 Canada	40

#### Information complémentaire

<sup>1</sup> L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ).

Date de la formation :

- 1) 30 septembre 2021
- 2) 6 octobre 2021
- 3) 20 octobre 2021
- 4) 27 octobre 2021
- 5) 5 novembre 2021